

JURA

pro natura 

Mardi 27 juin 2006, à 20 heures 1/2006
Salle du Home
La Promenade, à Delémont

o
c
c
a

Conférence sur le thème «Allergie et environnement» par le Dr D. Olgiati, allergologue

Cuisiner, apprendre à faire le pain et réaliser de la confiture au feu de bois, quel beau programme



1^{er} juillet 2006

Lézard agile

Le lézard agile se lève très tôt pour se réchauffer au soleil et traquer sa nourriture. Il faudra donc qu'on soit là au lever du soleil pour l'observer...

2 septembre 2006

Confiture de cornouilles

Un petit fruit plein d'arôme à cueillir à St-Ursanne, un peu de sucre et vive les tartines !

23 septembre 2006

Pain et céréales

Moudre les céréales et faire son pain ! Viens apprendre des recettes avec nous !

S'inscrire auprès de : **Sylvie Courvoisier, Vies de Cœuve 15, 2942 Alle**
Jeunes + Nature sur internet : www.pronatura.ch/jeunesse/

Quelle attitude face à l'agriculture dans notre canton : une réflexion de Pro Natura Jura

L'agriculture gère environ la moitié de la surface du canton du Jura. Depuis 1994, la nouvelle politique fédérale agricole insiste sur le rôle multifonctionnel de l'agriculture. Deux de ces fonctions nous concernent directement : la protection de la nature et celle de l'environnement. Durant ces dernières années, Pro Natura Jura (PNJ) s'est trouvée dans une situation difficile, car notre organisation soutient, d'une part, l'approche durable de l'agriculture proposée par la Constitution fédérale et, d'autre part, dénonce les pratiques néfastes de certains agriculteurs.

Impressum

Supplément des sections
à Pro Natura Magazine

Editeur

Pro Natura Jura

Secrétariat

Lucienne Merguin Rossé
L'Abbaye 105, 2906 Chevenez
Tél + fax 032 476 70 21
Courriel : pronatura-ju@pronatura.ch
Case postale 90
2900 Porrentruy
CCP 25-7248-2

Rédaction et réalisation

William Saunier
Jean-Pierre Egger
Jean-Paul Luthi
Sylvie Courvoisier
Lucienne Merguin Rossé
Thérèse Egger
Fabian Peter
Christian Meisser
François Boinay
Elisabeth Maillat
Jean-Claude Hennet

Maquette

William Saunier

Impression et expédition

Centre d'impression Le Pays S. A., Porrentruy
Tirage : 1500 exemplaires
www.natures.ch/pronatura-jura

Dix ans de nouvelle politique agricole : un bilan mitigé

Entre 1000 et 1100 agriculteurs exploitent environ la moitié du territoire cantonal. La grande majorité d'entre eux exploitent leur domaine selon les principes de la production intégrée (en théorie : utilisation raisonnée d'engrais, traitement en fonction des besoins avec des produits autorisés). Environ 10 % des agriculteurs exploitent leurs terres selon les principes de la production biologique, utilisant des engrais et des pesticides naturels. Les agriculteurs touchent des paiements directs pour maintenir des surfaces ayant une valeur pour la diversité biologique comme des prairies maigres, des haies, des bosquets ou des surfaces rudérales, et pour diminuer la pression sur l'environnement (eau et air) par une réduction de l'application d'engrais et de pesticides.

Pour compenser les pertes de production et payer des prestations environnementales, la Confédération verse annuellement aux paysans jurassiens environ 80 millions de francs, soit en moyenne 80 000 francs par exploita-

tion jurassienne. Cette somme s'ajoute aux revenus provenant de la production.

Le monde agricole est d'une part fortement organisé (Chambre d'agriculture, syndicats de production divers, coopératisme), d'autre part, il est soumis à des changements qui menacent leurs acquis comme la diminution des subventions ou l'ouverture des marchés.

Les agriculteurs ne présentent pas un profil unique. De fortes différences existent :

- entre les types d'agriculture pratiqués dans le canton (céréales, production laitière, élevage, production porcine, etc) ;
- entre les types d'exploitations et le niveau d'endettement des entreprises. De nombreux agriculteurs sont surendettés. Une partie d'entre eux ne voient leur salut que dans une fuite en avant qui implique encore plus d'investissements et une intensification de leur production. D'autres se voient contraints de remettre leur domaine ;
- entre la manière de penser le rôle de l'agriculture dans l'économie et la société ainsi que de se représenter leur relation avec la nature. L'initia-



tive sur les OGM a permis de montrer ce clivage ;

- dans la relation avec le marché et les consommateurs. Les dirigeants du monde agricole ont été mêlés à plusieurs échecs commerciaux, comme ceux du Centre Ajoie, de la Coopérative agricole de Porrentruy, de Jura Carna ou de Juranico. D'autres personnes, moins ambitieuses et plus créatives ont su présenter des perspectives intéressantes dans le développement de filières régionales, notamment : « produits du terroir ».

Malgré le fort corporatisme qui traverse le monde agricole, et bien que les leaders arrivent toujours à rassembler des majorités face aux menaces extérieures, réelles ou supposées, qui touchent l'agriculture, il est faux de considérer le monde agricole comme étant homogène.

Si l'on considère les aspects environnementaux, le bilan de ces dix dernières années reste mitigé :

- la qualité des eaux de surface et des nappes phréatiques ne s'est pas fondamentalement améliorée ;
- la diversité des espèces continue globalement à diminuer, ceci malgré la multiplication de jachères qui ont permis de créer des îlots de diversité ;
- des réseaux OQE (Ordonnance pour la qualité écologique) se mettent lentement en place à Soulce, Undervevier, Courroux, Val Terbi, Haute-Ajoie et Bonfol-Cœuve.

Le rôle de Pro Natura Jura dans le débat sur l'agriculture

Pro Natura Jura, depuis 10 ans, s'est profilée comme l'organisation qui a dénoncé les dérives des adeptes de l'agriculture productiviste. Ces derniers ont joué sur deux tableaux : produire le maximum et bénéficier des appuis de la Confédération. Une position très ambiguë. Le souhait d'avoir une cohérence dans l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a poussé PNJ, avec le WWF, dans des oppositions contre la multiplication d'unités intensives de production de porcs et de volailles. Pen-



dant cette même période, PNJ a mené un combat d'avant-garde en montrant les exigences et les avantages d'une multifonctionnalité de l'agriculture. Notre association a longtemps participé aux travaux de l'AJAPI (Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée). Elle en est sortie, tout comme le WWF, lorsque son rôle a été ressenti comme un alibi environnemental. Ces dernières années, par plusieurs canaux, PNJ a fait pression pour que le canton prenne des mesures pour que l'OQE bénéficie également aux agriculteurs jurassiens. Elle a encouragé certaines de ces initiatives financièrement, comme à Soulce.

Pour l'agriculture jurassienne, la fonction de PNJ, et dans une moindre mesure du WWF, est celle de bouc émissaire. Nos positions ont été utilisées par certains responsables paysans, les responsables de la Chambre d'agriculture et des fonctionnaires de l'Économie rurale, pour créer une unité de façade d'un monde agricole profondément inquiet. Bien entendu, les difficultés internes du monde agricole n'ont pas trouvé de réponse et dans certains domaines où l'agriculture jurassienne avait de réels atouts à jouer, comme l'application de l'OQE, le canton a pris du retard.

Une passerelle entre les organisations de l'agriculture jurassienne et les milieux environnementaux, dont Pro Natura Jura, existe encore, mais le dia-

logue reste très difficile.

Dans son diagnostic de la situation actuelle, le comité de PNJ reste partagé. Une partie de ses membres perçoit des potentialités réelles d'un travail en profondeur avec des agriculteurs. Pour ces membres, plusieurs exemples concrets montrent que des agriculteurs sont sensibles à la nature et sont sincèrement impliqués par la nouvelle politique agricole. Une autre partie du comité a un jugement plus tranché. Des intentions sont proclamées, mais la pratique est souvent dramatique pour la nature. Les faits observés comme des purinages inopportuns, des destructions de haies, des rabatages de lisières, sont effectivement nombreux.

Quelles perspectives pour Pro Natura Jura dans ce domaine

Les deux critères de base pour l'appréciation de la qualité environnementale de l'agriculture sont : la qualité de l'eau (de nos cours d'eau et de nos nappes phréatiques) et la diversité biologique. C'est, dans une forme raccourcie, le mandat environnemental qui est donné à l'agriculture par la Constitution fédérale. Nous attendons que les milieux agricoles répondent à ces exigences de base et offrent ainsi une nourriture saine et de qualité à la population de notre région.

Mise en pratique

L'idée fondamentale reste que, d'une part, nous soutenons toute une série de mesures et d'engagements d'agriculteurs allant dans une meilleure prise en compte de la nature et de l'environnement et que, d'autre part, nous restons prêts à dénoncer des abus que nous jugeons intolérables. Pour cela PNJ souhaite exprimer les principes suivants :

- PNJ est une association de bénévoles de défense de la nature et de l'environnement ;
- notre association encourage et soutient toutes les initiatives qui permettent la diversité de la flore, la multiplication des habitats pour la faune sauvage et la limitation des pollutions ;
- dans cette perspective, elle appuie le développement de différents projets OQE qui, lentement, se concrétisent dans le canton. Elle explore des possibilités dans des régions à fortes potentialités comme le Clos-du-Doubs et la Baroche par exemple. Elle veillera à la qualité de ces initiatives ;
- PNJ encourage toutes les initiatives pour le développement d'une agriculture et une commercialisation de proximité en renforçant les liens entre des agriculteurs respectueux de l'environnement et les consommateurs ;



- l'Economie rurale et l'OEPN jouent un rôle central pour que les législations agricole et environnementale soient respectées. PNJ a trop souvent dû combler les lacunes de ces deux institutions. Comme par le passé, elle exigera qu'elles remplissent pleinement leurs fonctions. Nous insisterons également pour que des zones protégées ne soient pas sujettes à des dérogations ;
- PNJ encouragera les citoyens à prendre des initiatives là où ils sont directement concernés. Elle peut offrir à ces personnes un savoir-faire dans la médiation, l'opposition et les

procédures. Elle s'appuiera sur des relais politiques de tous bords et développera l'information. Elle appuiera et encadrera tout propriétaire foncier (collectivités, privés) qui souhaite, sur ses terres, exploiter le sol de manière durable et aménager des biotopes ;

- nous avons l'intention de continuer notre rôle de protecteurs de la nature et dénoncer les atteintes les plus lourdes à l'environnement, comme des destructions massives de milieux ou le girobroyage.

En ce qui nous concerne, nous souhaitons, avant tout, développer des projets positifs. Néanmoins, si la nécessité nous l'impose et, si nous sommes contraints, nous assumerons un rôle moins positif en dénonçant abus et périls.

Nous invitons toutes les personnes souhaitant participer à ce débat à nous écrire ou nous contacter directement.



Saveurs du terroir

Le rapprochement entre consommateurs et producteurs est essentiel. Pro Natura Jura soutient les démarches dans ce sens. Un prospectus du projet « Saveurs du terroir » (lancé en mai à Porrentruy) est annexé.

Centrale hydraulique à Ocourt



Site de la future centrale hydraulique. (Photo Jean-Paul Luthi)

Alors qu'aucune centrale hydraulique ne respecte les débits résiduels dans le canton du Jura, que les cours d'eau sont mis à sec ou souffrent de grandes vagues de turbinage, un dossier de construction d'une nouvelle centrale hydraulique à Ocourt suscite notre indignation. Parce que, d'une part, la future centrale est située dans une réserve naturelle, au cœur des derniers refuges de l'apron. Cette espèce est menacée au niveau européen et vit en Suisse uniquement dans le Doubs. D'autre part, l'étude d'impact ne fait absolument pas mention de cette situation exceptionnelle. Les promoteurs abusent sur d'autres cours d'eau jurassiens (Birse, Sorne, Doubs à Saint-Ursanne) en provoquant des assèchements et en rechignant à aménager des passes à poissons pourtant exigées par

le canton. Pour ces promoteurs, seuls comptent les deniers engrangés par leur activité économique et le canton a beau répéter qu'il y a des lois, rien n'y fait. La faiblesse de l'Etat jurassien est alarmante face à des industriels tout-puissants. Suite au dépôt public de ce projet de centrale hydraulique, Pro Natura Jura, la Fédération cantonale des pêcheurs et la Société de pêche du Doubs ont formulé opposition. Les divers arguments ont été présentés lors d'une séance de conciliation qui n'a pas abouti. Pour Pro Natura il est indispensable de contrôler les niveaux d'eau en amont et en aval de la centrale par des limnigraphes. Ainsi, il ne sera pas possible aux promoteurs de dépasser les autorisations de turbinage. Bien évidemment, cette exigence ne plaît pas à ceux qui veulent avant tout

produire de l'électricité pour rentabiliser leurs investissements, même au détriment de ce joyau qu'est le Doubs. A notre plus grand regret, l'Office des eaux et de la protection de la nature et la Confédération ont approuvé ce projet. Pro Natura Jura est déterminé à mener ce dossier devant la justice afin de faire valoir les intérêts de préservation d'espèces menacées. C'est son rôle. Cela aurait dû être le rôle de ceux qui sont payés pour cela. La production d'énergies renouvelables est une nécessité. Mais si cela se fait en détruisant les cours d'eau et par là même en faisant disparaître la biodiversité, cela n'a plus aucun sens. Concilier les intérêts économiques et écologiques, c'est possible. Et c'est la seule solution.



Befreit unsere Flüsse!
 Libérez nos rivières!
 Liberare i nostri fiumi!

Le coup d'envoi a été donné le 4 mai. Un début de campagne décapant, avec une dénonciation des agissements des électriciens sur l'environnement. Le Jura ne fait pas exception à cette dramatique situation, où une fois encore les intérêts financiers et économiques prévalent sur les intérêts environnementaux. La campagne se poursuivra durant 3 années avec des projets en faveur des cours d'eau. Dans le Jura, la campagne intervient au moment opportun, car les législations cantonales sur les eaux seront abordées par le Parlement d'ici à quelques mois. Des projets sont à mener, sur l'Allaine et le Doubs. L'arrivée du castor sur la Birse apparaît comme probable dans les 5 prochaines années. La section Jura va donc s'atteler avec d'autres partenaires à la mise à disposition de biotopes pour ce sympathique animal, ceci dans la continuité du projet Hallo Biber de Pro Natura Bâle Campagne.

Activités et excursions

17 au 25 juin :

Deuxième festival mondial pour la terre.

3 septembre 2006 :

Excursion «mousses et lichens» avec Elisabeth Feldmeyer et Louis Nusbaumer à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Association de bryologie et lichens

Au Centre Nature Les Cerlatez

Samedi 17 juin 2006

Ouverture spéciale de 10 heures à 18 heures
 Vernissage de l'exposition Germaine Hainard

Dimanche 18 juin 2006

Ouverture spéciale de 10 heures à 18 heures avec animations et surprise

Mardi 20 juin 2006

Atelier «Rêves d'oiseaux», dès 13 heures

Mercredi 21 juin 2006

Repas néolithique et atelier néolithique, dès 11 heures

Jeudi 22 juin 2006

Repas romain et atelier dinosaures, dès 11 heures

Vendredi 23 juin 2006

Randonnée : sur la piste de l'eau, dès 9 heures

Samedi 24 juin 2006

Accueil et visite de la réserve naturelle, inauguration du parcours Alpha, repas néolithique, portes ouvertes

Dimanche 25 juin 2006

Ouverture spéciale de 10 heures à 17 h 30 avec animations et repas surprise

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser au Centre Nature, téléphone 032 951 12 69 François Boinay.

www.centre-cerlatez.ch



Education à l'environnement

Dès cette année, le centre nature propose un nouveau produit en matière d'éducation à l'environnement: «le Colporteur de la nature et des sciences». Cette unité roulante se déplacera avec son matériel ludique

dans tout l'Arc jurassien pour intervenir dans les classes.

Complément technique aux sciences, à l'histoire et à la géographie, l'utilité du colporteur est encore renforcée par l'effet de mise en réseau entre les classes.

Verger des Pommerats à Boncourt : une affaire de chouettes

La superposition de deux intérêts majeurs dans un plan de zone communal, soit la viabilisation d'une zone et la préservation de vergers avec la présence d'une espèce hautement menacée, la Chevêche d'Athéna, est un conflit programmé. Lorsque la commune de Boncourt a souhaité légaliser cette future zone d'habitation via un plan spécial en 2005, elle s'est trouvée confrontée au Collectif Chevêche. Ce dernier regroupe l'ASPO-Birdlife Suisse, la Société des Sciences naturelles du Pays de Porrentruy, Pro Natura Jura, l'Association pour la sauvegarde de la Baroche, l'Office des eaux et de la protection de la nature et a pour mission de maintenir les populations de Chevêches en Ajoie et de les renforcer grâce à un plan d'action national.

Le canton contribue financièrement à cette opération, de même que la Confédération et, dans une moindre mesure, les associations. Un coordinateur encadre le Collectif qui s'engage dans des projets de réseaux agricoles écologiques, plantations de vergers, recensements, poses de nichoirs, baguages, contacts avec des propriétaires et exploitants de vergers et autres activités liées à la protection de cette belle déesse. Les premières rencontres entre la commune de Boncourt et le Collectif Chevêche ont été douloureuses. Il en est toujours ainsi, malheureusement, lorsque des intérêts environnementaux s'opposent à des intérêts économiques. Mais le temps des négociations est arrivé et nous pensons pouvoir parvenir à une solution où chacun ressort gagnant.

La commune souhaite viabiliser plusieurs parcelles, en offrant une compensation verger dans son finage. Le Collectif Chevêche veut garantir la préservation des vergers et prairies pour les oiseaux nichant dans le secteur des Pommerats et demande le renoncement à la viabilisation d'une partie des Pommerats. Ainsi, les propriétaires ne souhaitant pas vendre leur patrimoine n'y seront plus contraints.

Parallèlement, le canton a autorisé en 2004 la mise en zone à bâtir de deux autres secteurs, comprenant 15 parcelles.

Pourra-t-on concilier protection d'une espèce et développement de villas ? La volonté ne manque pas ; tout dépendra de la bonne foi de chacun.



Un verger en péril. Pourtant, la Chevêche y vit. (Photo Christian Meisser)

« Domont pour tous : NON au golf »

Tous au Domont à Delémont le dimanche 20 août 2006...

En vedette à 11 heures :

le clown Olli et son fabuleux numéro de Golf

Et encore :

- **musique avec Laurent Steullet et Emmanuel Kummer**
- **balade à dos de poney**
- **vente symbolique du site du Domont**
- **à boire et à manger à prix famille, etc.**

En solo, en couple, en famille, venez à la journée

« Domont pour tous »

le dimanche 20 août 2006

www.domontpourtous.ch

Plusieurs associations de protection de la nature, dont Pro Natura Jura, ont été invitées par M^e Pierre Christe à une présentation du projet de golf. Nous vous citons quelques éléments de la réponse envoyée par le comité de Pro Natura Jura au promoteur :

La comparaison entre golf et agriculture a été faite avec la version « agriculture intensive ». Bien que l'exploitant soit intervenu lourdement ces dernières années sur les milieux naturels, il nous apparaît qu'une agriculture biologique et attentive à la biodiversité biologique sur le domaine serait bien plus bénéfique à la flore et à la faune, au sol, au paysage qu'un golf.

Nous sommes inquiets des quantités d'engrais et de phytosanitaires que l'activité de golf utilisera sur le site. De plus, nous devons considérer le fait que le golf favorise une activité humaine constante sur le site. Ainsi les dérangements sont beaucoup plus importants pour la faune que dans le cas d'une activité agricole. Par dérangements, nous entendons la circulation des personnes, des machines d'entretien du green et le trafic automobile jusqu'au parking.

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous confirmer que des aménagements tels que bosquets, prairies, haies, etc. suffiront à compenser la perte de valeur écologique engendrée par les allers et venues des golfeurs.

Nous constatons que les intérêts de la nature sont fortement menacés par l'implantation d'un golf au Domont et que les compensations et la gestion respectueuse du site sont laissés au bon vouloir de l'exploitant. Ceci nous amène à donner un préavis défavorable au projet qui nous a été soumis. Rappelons que nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de documents suffisants pour estimer précisément l'impact de l'implantation d'un golf au Domont.